



HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°74-2024-090

PUBLIÉ LE 16 AVRIL 2024

Sommaire

84_DRSP_Direction régionale des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes / Service du droit pénitentiaire

74-2024-03-25-00004 - Décision de nomination CE par intérim de la Maison
d'arrêt de BONNEVILLE - 25-03-2024 (1 page)

Page 3

84_DRSP_Direction régionale des services
pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes

74-2024-03-25-00004

Décision de nomination CE par intérim de la
Maison d'arrêt de BONNEVILLE - 25-03-2024

Lyon, le 25 mars 2024

**DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES
DE LYON**

**DEPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET
DES RELATIONS SOCIALES**

DECISION

Vu, l'article 89 du Décret modifié N 66-874 du 21 novembre 1966 relatif au statut spécial des fonctionnaires des Services Pénitentiaires de l'Administration Pénitentiaire,

Vu, l'article 11 de la Loi du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires ;

Vu, le Décret N 97-1188 du 24 décembre 1997 pris pour l'application au Ministère de la Justice du 2^{ème} alinéa de l'article 2 du Décret N 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Décide :

M. Piotr PSIKUS, capitaine pénitentiaire classe supérieure, est nommé chef d'établissement par intérim à la MA Bonneville à compter du 25 mars 2024 jusqu'à nouvel ordre.

Le directeur interrégional,

Paul LOUCHOUARN